



Délibération du conseil municipal du 21 janvier 2025 - N°D2025_10

Publiée sur le site internet de la commune le : 23 janvier 2025
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier, à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, maire de la commune de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 9 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Quorum atteint

Absents : 2

Votants : 17

Secrétaire de séance : LAURENSEN David

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice	X	
LAURENSEN David	X		SCANU Stéphane	X		LEDRU Sindy		X
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda	X		SIMONIN Marc	X	
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric		X
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie	X		GLIERE Emeline	X	
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen	X		DEPOISIER Mathieu	X	
TINJOUD Denis	X							

OBJET : PROJET DE MAISON DU SKI – VENTE DE PARCELLES COMMUNALES AU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Monsieur le Maire :

→ rappelle le projet de la maison du ski par le Département de la Haute-Savoie sur la commune de Vougy ;

→ donne lecture de la délibération n°CP-2024-0605 de la commission permanente du Département en date du 26 août 2024 décidant l'acquisition des parcelles communales de Vougy section A n°931 et 944 d'une surface approximative de 4 500 m² à extraire desdites parcelles, selon les conditions suivantes : *

prix de 46,20 € le m² (soit la valeur fixée par le Pôle d'Évaluation Domaniale, majorée de 10 %)

* prise en charge par le Département des frais d'acte et des frais de géomètre en sa qualité d'acquéreur,

* obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires au projet de construction.

VU le projet de division du Cabinet Carrier, géomètres experts, à savoir :

Parcelles section A devenant propriété du Département de la Haute-Savoie, d'une superficie totale de 4 360 m², détaillée comme suit :

931a d'une contenance cadastrale de 4 146 m²

944 d'une contenance cadastrale de 190 m²

932b d'une contenance cadastrale de 15 m²

945b d'une contenance cadastrale de 3 m²

933b d'une contenance cadastrale de 6 m²

Parcelles section A restant propriété de la commune de Vougy, d'une superficie totale de 1 357 m², détaillée comme suit :

931b d'une contenance cadastrale de 1 003 m²

932a d'une contenance cadastrale de 122 m²

945a d'une contenance cadastrale de 38 m²

933a d'une contenance cadastrale de 194 m²

Au vu de ces éléments, Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer quant à la vente de ces parcelles au Département de la Haute-Savoie,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord quant à la vente au Département de la Haute-Savoie, des parcelles communales désignées ci-après, d'une superficie totale de 4 360 m², selon le plan de division du Cabinet Carrier, géomètres experts, :
 - 931a d'une contenance cadastrale de 4 146 m²
 - 944 d'une contenance cadastrale de 190 m²
 - 932b d'une contenance cadastrale de 15 m²
 - 945b d'une contenance cadastrale de 3 m²
 - 933b d'une contenance cadastrale de 6 m²
- **FIXE** comme suit les conditions suivantes, conformément à la décision n°CP-2024-0605 de la commission permanente du Département de la Haute-Savoie, en date du 26 août 2024, à savoir :
 - * prix de 46,20 € le m² (soit la valeur fixée par le Pôle d'Évaluation Domaniale, majorée de 10 %), soit un montant de 201 432 € (4 360 m² x 46,20 €),
 - * prise en charge par le Département des frais d'acte et des frais de géomètre en sa qualité d'acquéreur,
 - * obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires au projet de construction.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout document afférent à cette vente.

Le secrétaire de séance,



LAURENSON David

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,



MASSAROTTI Yves